



BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2020 / 2021

SOMMAIRE DU BIR N°33 DU 14 JUIN 2021

DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ.....	2
COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	2
COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE A L'ÉGARD DU CORPS DES AGENTS NON TITULAIRES EXERCANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES.....	3
DÉLÉGATION FORMATION, INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION	4
MODULES DE FORMATION D'INITIATIVE NATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DE LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS	4
DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADEMIQUE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE	5
RECRUTEMENT D'UN-E CHARGÉ-E DE MISSION CARTE DES FORMATIONS - ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022.....	5
RECRUTEMENT D'UN-E CHARGÉ-E DE MISSION A DIMENSION RÉGIONALE - ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022	7
DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE À L'INFORMATION ET L'ORIENTATION	9
APPELS À CANDIDATURE SUR POSTE DE PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE – SPÉCIALITÉ ÉDUCATION DÉVELOPPEMENT ET CONSEIL EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (PSY EN EDO) MIS À DIPOSITION DE VIA-COMPÉTENCES À TEMPS COMPLET OU MI-TEMPS	9

DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ

COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

BIR n° 33 du 14 juin 2021

Réf : DPATSS

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires

Monsieur Olivier Dugrip, recteur de l'académie de Lyon, président,
Monsieur Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie,
Madame Stéphanie De Saint Jean, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines
Monsieur Michel Carrante, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain
Monsieur Gilles Mazzon, directeur des ressources humaines - CROUS de Lyon
Mme Frédérique Wolff, directrice des ressources humaines - Université Claude Bernard, Lyon 1
Madame Lydia Advenier, proviseure du LPO des métiers H. Guimard - Lyon

Membres suppléants

Monsieur Éric Esvan, proviseur du lycée René Cassin - Tarare
Madame Isabelle Marie Grand, principale du collège Jean Macé - Villeurbanne
Monsieur Samuel Roche, principal du collège Professeur d'Argent - Lyon
Madame Bénédicte Robin, proviseur du lycée J. Perrin - Lyon
Madame Amandine Corbaux, gestionnaire du collège Jean Monnet - Lyon 2ème
Mme Laura Jean-François, cheffe du bureau DPATSS1
Monsieur Jean-Luc Hilaire, directeur des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Grade : adjoint administratif principal de 1ère classe	
- Mme Nora MISSAOUI (A&I-UNSA)	Mme Muriel CASSAZ (A&I-UNSA)
- Mme Annie PORTIER (FNEC-FP-FO)	Mme Maria MARTINO (FNEC-FP-FO)
Grade : adjoint administratif principal de 2ème classe	
M. Yves MIELLET-BENSAN (A&I-UNSA)	Mme Saïda MAHFOUD (A&I-UNSA)
Monsieur Sylvain PERDRIX (CGT Educ'action)	M. Jean-Michel GOUBIER (CGT Educ'action)
Mme Véronique TRITON (SNASUB -FSU)	Mme Dominique TANZILLI (SNASUB-FSU)
Grade : adjoint administratif	
Mme Isabelle GONON (A&I-UNSA)	Mme Stéphanie BRAY (A&I-UNSA)
Mme Samira ESKI (A&I-UNSA)	Mme Virginie DELAYE (BELMIRO) (A&I-UNSA)

Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE A L'ÉGARD DU CORPS DES AGENTS NON TITULAIRES EXERCANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

BIR n°33 du 14 juin 2021
Réf : DPATSS

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaire

Monsieur Olivier Dugrip, recteur de l'académie, président,
Monsieur Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie,
Madame Stéphanie De Saint Jean, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines
Monsieur Jean-Luc Hilaire, directeur des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
Monsieur Bruno Dupont, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône
Monsieur Abdelkarim Zatar, proviseur du lycée Saint-Just à Lyon 5^{ème}

Membres suppléants

Monsieur José Vazquez, proviseur du lycée E. Herriot à Lyon 6^{ème}
Monsieur Damien Coursodon, proviseur du lycée Jacques Brel, Vénissieux
Monsieur Abbas Daïche, principal du collège Laurent Mourguet à Ecully
Madame Carole Soulagnes, proviseur du lycée Juliette Récamier, Lyon 2^{ème}
Monsieur Michel Carrante, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain
Madame Stéphanie Delpierre, Chargée de mission - École inclusive

REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Mme Catherine Renault-Bertrand SNES-SNEP-SNUEP-SNUipp	Mme Josiane Khouatra SNES-SNEP-SNUEP-SNUipp
Mme Farimata Ndiaye SNES-SNEP-SNUEP-SNUipp	Mme Taline Bouagal SNES-SNEP-SNUEP-SNUipp
Mme Nina Pace SNES-SNEP-SNUEP-SNUipp	Mme Nassera Djebbar SNES-SNEP-SNUEP-SNUipp
Mme Géraldine Carpentier FNEC FP FO	Mme Nathalie Savey FNEC FP FO
Mme Séverine Barnouin CGT Educ'action	Mme Anne Falciola CGT Educ'action
Mme Isabelle Perrin De Brichambaut SE UNSA	M. Mohand Zemihi SE UNSA

Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

DÉLÉGATION FORMATION, INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION

MODULES DE FORMATION D'INITIATIVE NATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DE LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS

BIR n°33 du 14 Juin 2021

Réf : DFIE n° 2021-PS/CC

Références :BO N°22 du 3 juin 2021 - Circulaire MENJ-DGESCO A1-3 du 20-05-2021

En application de l'article 7 du décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée (CAPPEI), des modules de formation d'initiative nationale sont organisés au niveau académique, interacadémique ou national.

Le nouveau dispositif de formation s'articule autour de deux types de modules de formation d'initiative nationale.

1 - Les modules de formation d'initiative nationale organisés pour compléter le parcours de formation pour les enseignants titulaires du CAPPEI.

Ces modules de formation sont organisés pour les enseignants qui ont suivi la formation et ont obtenu le CAPPEI. Ces enseignants ont, de droit, accès aux modules de formation d'initiative nationale pour une durée totale de 100 heures pendant les cinq années qui suivent l'obtention de leur certification. Ils peuvent faire valoir leur candidature au maximum à deux modules pour un total de 50 heures par an sous réserve d'exercer sur un poste spécialisé. Dans le cadre du calendrier arrêté par le recteur d'académie, l'accès à ce ou ces modules s'effectue l'année où le candidat en fait la demande.

2 - Les modules de formation d'initiative nationale organisés dans le cadre de la formation continue.

Ces modules de formation sont organisés à l'intention :

- des enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions. Ces enseignants peuvent solliciter leur participation à un ou plusieurs modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi, ou à un ou plusieurs modules de formation d'initiative nationale. La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies.

- des enseignants non spécialisés et autres personnels des établissements scolaires pour leur permettre de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie. Par ailleurs, certains des modules de formation d'initiative nationale sont ouverts aux conseillers principaux d'éducation.

Ils sont l'occasion de réunir des personnels d'enseignement et d'éducation du premier et du second degré. Ils permettent aussi d'associer au niveau de l'organisation et de l'animation des compétences diverses et complémentaires : universitaires, médecins, associations, corps d'inspection, centres ressources...

Vous trouverez, en annexe, la liste des modules d'initiative nationale validés par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du Ministère pour le plan 2021-2022, **organisés dans l'académie de Lyon et auxquels vous pouvez postuler.**

Les candidatures doivent être transmises :

- **pour les personnels du premier degré.** Contacter le service de formation de votre département

- **à la DFIE par COURRIEL UNIQUEMENT avant le jeudi 26 juin 2021 pour les personnels du second degré**, sous couvert du chef d'établissement qui veillera à ce qu'elles soient conformes au public prévu.

L'institut national supérieur du professorat (INSP - Université Lyon 1) et l'académie de Lyon organiseront cette année scolaire six modules nationaux sur des thèmes en liens avec les priorités nationales et académiques. Les modalités (calendriers et contenus) sont précisées au BO N° 22 du 3 juin 2021 – circulaire MENJ-DGESCO A1-3 du 20-05-2021

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la délégation académique à la formation des personnels **04 72 80 66 70 – dfie@ac-lyon.fr.**

DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADEMIQUE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE

RECRUTEMENT D'UN-E CHARGÉ-E DE MISSION CARTE DES FORMATIONS - ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

BIR n°33 du 14 juin 2021

Réf : DRAFPIC

Le contexte

La région académique Auvergne-Rhône-Alpes est constituée des académies de Clermont-Ferrand (départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme), Grenoble (départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie) et Lyon (départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône).

Dans le cadre de la réorganisation territoriale des services déconcentrés de l'Education nationale, un service à compétence régionale chargé de la formation professionnelle initiale et continue et du développement de l'apprentissage a été créé à compter du 1er janvier 2020.

Le service régional est organisé sur chacun des trois sites rectoraux selon un mode de spécialisation fonctionnelle. Chaque partie de service a vocation à se spécialiser progressivement en s'organisant en pôle de spécialisation pour le compte de la région académique :

1. L'académie de Clermont-Ferrand porte le pôle apprentissage et alternance;
2. L'académie de Grenoble porte le pôle animation et suivi de la politique de campus;
3. L'académie de Lyon porte le pôle construction de l'offre de formation.

Cette organisation fait l'objet d'une évaluation régulière et est susceptible d'évoluer dans le temps.

Missions :

Les fonctions de chargé de mission s'exercent au sein de la Délégation Régionale Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DRAFPIC).

Le chargé de mission effectuera les missions suivantes :

Participation à la construction de la carte des formations Initiale et en apprentissage pour l'académie de Lyon

En lien avec le DRAFPIC, son adjoint sur Lyon et les services académiques

- Accompagnement des établissements dans les projets d'évolution de leur carte des formations sous statut scolaire,
- Création et mise à jour des tableaux de bord académiques,
- Gestion de l'interface avec les Greta sur l'évolution de la carte des formations en apprentissage,
- Coordination des avis des IEN sur les ouvertures de formation en apprentissage,
- Interlocuteur des Greta CFA sur la mise en œuvre de l'apprentissage dans les EPLE,
- Organisation des instances académiques.

Dossier Directeur délégué aux formations

En lien avec le groupe de pilotage et les services académiques

- Suivi administratif du mouvement des DDF, des faisant-fonctions et des Assistants techniques au DDF
- Préparation technique et administrative des journées de formation des DDF (formation initiale et continue)
- Ingénierie de formation : participation à la professionnalisation des acteurs de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire, en apprentissage et en formation continue, en lien avec les inspecteurs, la délégation à la formation innovation expérimentation (DFIE) analyse des besoins de formation et/ou des exigences nécessaires au développement professionnel ;
- Conception et réalisation de dispositif de formation ;
- Animation pédagogique des actions de formation ;
- Suivi et évaluation des actions de formation.

Dossier Lycée des métiers et Qualéduc

- Participation au groupe de pilotage du dispositif Lycée des métiers
- Accompagnement des établissements dans la constitution de leur dossier
- Expertise des dossiers
- Préparation des instances académiques

Votre profil :

- Connaissance fine du système éducatif d'une part et du fonctionnement d'une académie d'autre part,
- Expérience en matière de conduite de projet,
- Capacité à structurer, planifier et évaluer un processus administratif
- Qualités relationnelles
- Aptitudes à la communication, à l'écoute, à la coordination
- Rigueur, respect des délais, confidentialité

Conditions d'emploi :

- Poste de catégorie A ouvert aux Enseignants du secteur public, agents titulaires ou contractuels
- Affectation à la DRAFPIC
- Poste à temps plein (37h30 hebdo – 30 jours de congés – 15 jours d'ARTT) pour une durée de 5 ans consécutifs maximum
- A pourvoir au 1^{er} septembre 2021
- Déplacements ponctuels

Merci d'envoyer votre candidature avant le 25 juin 2021 à dafpic.grh@ac-lyon.fr

Poste vacant à compter de 1^{er} septembre 2021.

RECRUTEMENT D'UN-E CHARGÉ-E DE MISSION A DIMENSION RÉGIONALE - ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

BIR n°33 du 14 juin 2021

Réf : DRAFPIC

Le contexte

La région académique Auvergne-Rhône-Alpes est constituée des académies de Clermont-Ferrand (départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme), Grenoble (départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie) et Lyon (départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône).

Dans le cadre de la réorganisation territoriale des services déconcentrés de l'Éducation nationale, un service à compétence régionale chargé de la formation professionnelle initiale et continue et du développement de l'apprentissage a été créé à compter du 1er janvier 2020.

Le service régional est organisé sur chacun des trois sites rectoraux selon un mode de spécialisation fonctionnelle. Chaque partie de service a vocation à se spécialiser progressivement en s'organisant en pôle de spécialisation pour le compte de la région académique :

4. L'académie de Clermont-Ferrand porte le pôle apprentissage et alternance;
5. L'académie de Grenoble porte le pôle animation et suivi de la politique de campus;
6. L'académie de Lyon porte le pôle construction de l'offre de formation.

Cette organisation fait l'objet d'une évaluation régulière et est susceptible d'évoluer dans le temps.

Missions :

Les fonctions de chargé de mission s'exercent au sein de la Délégation Régionale Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DRAFPIC).

Le chargé de mission exercera des missions à caractère régional :

Bloc construction de la carte régionale des formations

En lien avec le secrétariat général de région académique (SGRA), les adjoints au DRAFPIC, les services de la Région

- Participation à l'élaboration des documents d'orientation stratégiques
- Participation à la création des outils de suivi
- Coordination des travaux régionaux de construction de la carte des formations

Bloc Prospective Métiers

En lien avec le service inter académique de la statistique, de l'évaluation, de la prospective et de la performance (SIASEPP), le Carif Oref et Via Compétences

- Participation à la réalisation et à la mise à jour des outils d'aide à la décision.
- Participation aux travaux régionaux sur la réalisation de l'état des lieux des filières en lien avec Via compétence
- Animation et organisation Animation et organisation des diagnostics de filière en fonction des besoins.

Bloc préparation des instances régionales

En lien avec le secrétariat général de région académique (SGRA) et la région

- Contribution à l'organisation en lien avec les services régionaux et académiques des instances de région académique (CAEN, CTA, CREFOP)
- Participation aux comités de pilotage partenariaux (relance de l'apprentissage)
- Contribution à l'organisation des conseils consultatifs régionaux académique à la formation continue des adultes (CCRAFCA)
- Participation à la rédaction des conventions régionales

Bloc coordination des enquêtes et des dispositifs au niveau de la région académique

- Gestion du dossier plan jeune
- Réponse aux différentes enquêtes de le DGESCO

Votre profil :

- Connaissance fine du système éducatif d'une part et du fonctionnement d'une académie d'autre part,
- Expérience en matière de conduite de projet,
- Capacité à structurer, planifier et évaluer un processus administratif
- Qualités relationnelles
- Aptitudes à la communication, à l'écoute, à la coordination
- Rigueur, respect des délais, confidentialité

Conditions d'emploi :

- Poste de catégorie A ouvert aux Enseignants du secteur public, agents titulaires ou contractuels
- Affectation à la DRAFPIIC
- Poste à temps plein (37h30 hebdo – 30 jours de congés – 15 jours d'ARTT) pour une durée de 5 ans consécutifs maximum
- A pourvoir au 1^{er} septembre 2021
- Déplacements ponctuels

Merci d'envoyer votre candidature avant le 25 juin 2021 à dafpic.grh@ac-lyon.fr

Poste vacant à compter de 1^{er} septembre 2021.

DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE À L'INFORMATION ET L'ORIENTATION

APPELS À CANDIDATURE SUR POSTE DE PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE – SPÉCIALITÉ ÉDUCATION DÉVELOPPEMENT ET CONSEIL EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (PSY EN EDO) MIS À DIPOSITION DE VIA-COMPÉTENCES À TEMPS COMPLET OU MI-TEMPS

BIR n°33 du 14 juin 2021
Réf : DRAIO

Vous trouverez en annexe le descriptif du poste de PSY EN EDO mis à disposition de Via-compétences pour la rentrée 2021.

Les candidats, doivent adresser leur lettre de motivation et un CV **dans un délai de 15 jours à compter de la publication de l'annonce.**

Transmission des candidatures à :

Monsieur Yves Flammier, délégué de région académique à l'information et l'orientation

92, rue de Marseille – BP 7227

69354 Lyon cedex 07

draio@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr